

SICAV BH CAPITALISATION

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 Février 2018 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV BH CAPITALISATION » pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **12 090 435**, un actif net de D : **11 600 812** et un bénéfice de la période de D : **132 637**.

Responsabilité de la Direction

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH CAPITALISATION » arrêtés au 31 Décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

- Une attention particulière est à prêter aux notes suivantes :
 - a) La note 4-2 des états financiers « Revenus des placements monétaires » qui prévoit que La SICAV « BH CAPITALISATION » a procédé à la comptabilisation des revenus des dépôts à terme, souscrits auprès des banques, pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, en appliquant un taux de retenue à la source de 20% et sans prendre en considération les nouvelles dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 (publié au JORT du 10 juin 2020), instaurant une retenue à la source définitive et libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers sur les dépôts à terme dont le niveau de rémunération est supérieur au «TMM-1%» au 1er janvier de l'année de placement, et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire des revenus des capitaux mobiliers. De ce fait, une régularisation de l'insuffisance de retenue à la source sur les intérêts courus du compte à terme souscrit en date du 04/05/2020 et échéant le 04/05/2021, a été opérée en date du 17 Juillet 2020.

D'autre part, les souscriptions aux Certificats de dépôts émis à partir du 10 Juin 2020 ont été effectuées avec des taux de placements inférieurs ou égaux à « TMM-1 » au 1^{er} Janvier 2020 ne nécessitant ainsi aucune régularisation.

Par ailleurs, l'article 17 de la loi des finances pour l'année 2021 a supprimé le taux de retenue à la source de 35% ci-haut cité et a soumis tous les revenus de capitaux mobiliers à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 20%. La nouvelle mesure concerne tous intérêts des revenus de capitaux mobiliers encaissés à partir du 1^{er} janvier 2021. Aucune régularisation n'a été opérée courant 2021 pour le compte à terme échéant le 04/05/2021.

- b) Les notes 3-4 « Autres Placements » et 4-4 « Autres Produits » renseignant sur la présentation au niveau des états financiers de l'acquisition par la SICAV « BH CAPITALISATION » de Bons de Caisse d'une valeur de 3 110 687 dinars soit 25,73% de l'actif, ayant généré des produits totalisant 23 279 dinars au 31 décembre 2020.

Bien que les bons de caisse soient régis par la circulaire BCT N°91-22 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT N°2011-20 du 22 décembre 2011 au niveau du chapitre 4 comptes et bons a échéance et autres produits financiers traitant des « Bons de caisse » et « des comptes à terme », le placement en « Bons de caisse » n'ayant pas été prévu au niveau du bulletin officiel du CMF n°2007 du 13 janvier 2004 énumérant la liste des valeurs mobilières, des titres de créances ou des placements monétaires auxquels la sicav est autorisée à souscrire dans le cadre du composition de son actif, leurs présentations sous une rubrique distincte a été adoptée afin de ne pas fausser le calcul et la divulgation des différents ratios réglementaires.

Notre Opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Vérfications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 41,74% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
Par ailleurs, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 32,52% du total des actifs n'ont pas dépassé le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué du fait que 25,73% du total des actifs ont été placé dans des bons de caisse.
- Les emplois en liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de comptes à terme, représentent à la clôture de l'exercice 28,39% de l'actif total se situant en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 15 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Décembre 2020
 (unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	5 046 844	3 077 215
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		534 100	231 343
b- Obligations et valeurs assimilées		4 512 744	2 845 872
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 932 064	1 651 946
a- Placements monétaires	3 - 2	3 007 241	-
b- Disponibilités		924 823	1 651 946
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 3	840	2 308
AC 4 - Autres Placements	3 - 4	3 110 687	-
TOTAL ACTIF		12 090 435	4 731 469
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	23 567	8 168
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	466 056	244 797
TOTAL PASSIF		489 623	252 965
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 – Capital	3 - 7	10 963 822	4 280 902
CP- 2 Sommes capitalisables	3 - 8	636 990	197 602
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)		-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice		636 990	197 602
ACTIF NET		11 600 812	4 478 504
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 090 435	4 731 469

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2020 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
(Unité en TND)

Notes	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	63 139	233 209	54 790	202 693
a- Dividendes		-	23 985	-	11 586
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		63 139	209 224	54 790	191 107
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	66 312	167 184	24 193	49 883
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		129 451	400 393	78 983	252 576
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	19 695	46 931	8 169	30 544
REVENU NET DES PLACEMENTS		109 756	353 462	70 814	222 032
<u>PR 3 - Autres produits</u>	4-4	23 279	23 279	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-5	6 893	24 683	5 637	21 523
RESULTAT D'EXPLOITATION		126 142	352 058	65 177	200 509
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		143 048	284 932	(2 838)	(2 907)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		269 190	636 990	62 339	197 602
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(143 048)	(284 932)	2 838	2 907
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		3 259	(14 106)	3 278	207 017
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		3 236	2 097	-	(224 593)
* Frais de négociation des titres		-	-	(2 265)	(3 060)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		132 637	340 049	66 190	179 873

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
(Unité en TND)

	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	132 637	340 049	66 190	179 873
a- Résultat d'exploitation	126 142	352 058	65 177	200 509
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	3 259	(14 106)	3 278	207 017
c- +/- values réalisées sur cession de titres	3 236	2 097	-	(224 593)
d- Frais de négociation des titres	-	-	(2 265)	(3 060)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>				
a- Souscriptions	5 300 167	9 156 656	200 030	200 606
* Capital	16 084 500	27 951 200	645 500	647 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(11 050 213)	(19 204 478)	(451 746)	(453 079)
* Régularisation des sommes capitalisables	265 880	409 934	6 276	6 285
b- Rachats	2 304 102	2 374 397	209 830	225 159
* Capital	6 967 800	7 185 800	668 400	719 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	(4 786 530)	(4 936 405)	(467 685)	(503 233)
* Régularisation des sommes capitalisables	122 832	125 002	9 115	9 192
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 128 702	7 122 308	56 390	155 320
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	8 472 110	4 478 504	4 422 114	4 323 184
b- En fin de période	11 600 812	11 600 812	4 478 504	4 478 504
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	259 025	142 538	142 767	143 256
b- En fin de période	350 192	350 192	142 538	142 538
VALEUR LIQUIDATIVE	33,127	33,127	31,420	31,420
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,10%	5,43%	5,71%	4,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Octobre 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la Banque de l'Habitat sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2020	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :		4 380 673	4 512 744	37,32%	38,90%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	4 000	400 000	418 613	3,46%	3,61%	AA+
AMEN BANK SUB CATG B 2020-03	6 300	630 000	632 287	5,23%	5,45%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	133 170	135 301	1,12%	1,17%	
ATB SUB 2017	2 500	250 000	264 481	2,19%	2,28%	
ATL SUB 2017	3 000	240 000	243 200	2,01%	2,10%	BB
BH 2009	5 000	153 503	153 521	1,27%	1,32%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	90 000	94 545	0,78%	0,81%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2,1%	550	44 000	46 466	0,38%	0,40%	
BNA SUB 2017-1	1 000	80 000	82 912	0,69%	0,71%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	240 000	253 545	2,10%	2,19%	
CIL 2017-1	2 000	80 000	82 505	0,68%	0,71%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	2 000	180 000	181 118	1,50%	1,56%	BBB-
HL 2017-3	3 000	300 000	318 448	2,63%	2,75%	BB
HL2020-2	2 000	200 000	202 277	1,67%	1,74%	BB-
HL 2020-03 CATG B TF 10,30%	3 000	300 000	301 219	2,49%	2,60%	B+
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	4 000	400 000	423 934	3,51%	3,65%	
TL 2017-1	3 000	240 000	248 534	2,06%	2,14%	BBB+
TLF SUB 2020 TF 10,25%	3 000	300 000	302 831	2,50%	2,61%	BB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	120 000	127 007	1,05%	1,09%	
Titres OPCVM :		529 998	534 100	4,42%	4,60%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	5 121	529 998	534 100	4,42%	4,60%	
Total Général		4 910 671	5 046 844	41,74%	43,50%	

3-2 Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **3 007 241** dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif	Emetteur
CD121220/110121ENNASR(6,81%,30J)	497 743	499 248	4,13%	BH BANK
Certificat de dépôt	497 743	499 248	4,13%	
CT251220/290421ENNASR1(6,81%,125J)	100 000	100 104	0,83%	BH BANK
CT281220/290321MEDNINE(6,81%,91J)	119 000	119 071	0,98%	BH BANK
CT301220/040521ENNASR(6,81%,125J)	600 000	600 180	4,96%	BH BANK
CT301220/040521ENNASR1(6,81%,125J)	22 000	22 007	0,18%	BH BANK
CT311220/310321MEDENINE(6,81%,90J)	55 000	55 008	0,45%	BH BANK
CT241220/06042021CHARGUIYA(6,81%,103J)	386 000	386 461	3,20%	BH BANK
CT241220/060421ENNASR(6,81%,103J)	418 000	418 499	3,46%	BH BANK
CT221220/221221CUN(6,81%,365J)	180 000	180 269	1,49%	BH BANK
CT040520/040521CUN(7,8%,365J)	20 000	20 672	0,17%	BH BANK
CT241220/05042021LAOUINA(6,81%,102J)	605 000	605 722	5,01%	BH BANK
Compte à Terme	2 505 000	2 507 993	20,74%	
Total	3 002 743	3 007 241	24,87%	

3-3 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **840** dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Autres créances	548	2 308
Compte d'attente (*)	292	-
Total	840	2 308

(*) il s'agit des agios débiteurs prélevés par la BH en date du 12/10/2020

3-4 Autres Placements :

Le solde de ce poste s'élève à **3 110 687** dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif	Emetteur
BC231120/231121CUN(6,81%,365J)	197 391	198 524	1,64%	BH BANK
BC231120/231121LAOUINA(6,81%,365J)	199 289	200 433	1,66%	BH BANK
BC251120/251121CUN(6,81%,365J)	63 583	63 929	0,53%	BH BANK
BC281020/131021ENNASR(6,81%,350J)	47 548	48 003	0,40%	BH BANK
BC281020/181021CUN(6,81%,355J)	190 006	19 188	0,16%	BH BANK
BC281020/271021CENTRE URBAIN(6,81%,364J)	9 491	9 582	0,08%	BH BANK
BC301120/301121ENASR(6,81%,365J)	332 148	333 710	2,76%	BH BANK
BC301120/301121ENNASR1(6,81%,365J)	23 725	23 837	0,20%	BH BANK
BC231020/221021SIDI DAOUED(6,81%,364J)	180 334	182 193	1,51%	BH BANK
BC211020/211021ENNASR(6,81%,365J)	322 658	326 079	2,70%	BH BANK
BC201120/191121SIDI DAOUED(6,81%,364J)	41 761	42 020	0,35%	BH BANK
BC191120/191121CUN(6,81%,365J)	17 082	17 190	0,14%	BH BANK

BC191020/151021ENNASR(6,81%,361J)	56 971	57 592	0,48%	BH BANK
BC161120/161121CHARGUIA(6,81%,365J)	30 368	30 573	0,25%	BH BANK
BC151220/150321LAAOUINA(6,81%,90J)	148 018	148 393	1,23%	BH BANK
BC131120/111121CUN(6,81%,363J)	9 493	9 561	0,08%	BH BANK
BC121120/121121ENNASR(6,81%,365J)	99 644	100 378	0,83%	BH BANK
BC121120/121121CUN(6,81%,365J)	22 776	22 944	0,19%	BH BANK
BC111120/111121ENNASR(6,81%,365J)	208 779	210 347	1,74%	BH BANK
BC111120/101121MEGRINE(6,81%,364J)	93 963	94 669	0,78%	BH BANK
BC101120/091121ENNASR(6,81%,364J)	34 168	34 430	0,28%	BH BANK
BC091120/081121CUN(6,81%,364J)	17 084	17 218	0,14%	BH BANK
BC091020/071021ENNASR(6,81%,363J)	205 039	207 576	1,72%	BH BANK
BC081220/081221CUN(6,81%,365J)	10 439	10 476	0,09%	BH BANK
BC041220/031221CUN(6,81%,364J)	142 369	142 956	1,18%	BH BANK
BC041120/031121CUN(6,81%,364J)	356 870	359 919	2,98%	BH BANK
BC041120/031121 CUN(6,81%,364J)	18 033	18 187	0,15%	BH BANK
BC021120/011121SFAX LAFRANE(6,81%,364J)	131 928	133 094	1,10%	BH BANK
BC011220/011221CUN(6,81%,365J)	28 470	28 600	0,24%	BH BANK
BC241120/241121CUN(6,81%,365J)	18 980	19 086	0,16%	BH BANK
Bons de Caisse	3 087 408	3 110 687	25,73%	
Total	3 087 408	3 110 687	25,73%	

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **23 567** dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	13 130	5 251
Rémunération du distributeur à payer	4 175	1 167
Rémunération du dépositaire à payer	6 262	1 750
Total	23 567	8 168

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à **466 056** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Jetons de présence	5 664	5 355
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 033	419
Etat retenues à la source	26	26
Honoraires CAC à payer	13 812	13 980
Rémunération du Directeur Général	176	176
TCL à payer	140	62
Autres créditeurs	5 103	5 103
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	4 718	-
Solde des souscriptions/Rachats	215 708	-
Total	466 056	244 797

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2020 encaissés le 15/12/2020 et dont la période de souscription clôturera le 29/01/2021

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2020 au 31-12-2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019	
Montant	4 280 902
Nombre de titres	142 538
Nombre d'actionnaires	157
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	27 951 200
Nombre de titres émis	279 512
Nombre d'actionnaire entrant	42
Rachats effectués	
Montant (en nominal)	(7 185 800)
Nombre de titres rachetés	(71 858)
Nombre d'actionnaire sortant	(3)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 106)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	2 097
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	197 602
Régularisation du résultat incorporé à la VL	11 353
Régularisation des sommes non capitalisable de l'exercice	(38 457)
Régularisation des sommes non capitalisable des exercices antérieurs	(14 240 969)
Capital au 31-12-2020	
Montant	10 963 822
Nombre de titres	350 192
Nombre d'actionnaires	196

(*) : Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

3-8 Notes sur les sommes capitalisables :

Le solde de ce poste au 31-12-2020 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	200 509	(2 907)	11 353	208 955
Exercice 2020	352 058		284 932	636 990

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2020 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Octobre 2020 au 31 Décembre 2020 la somme de 63 139 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du			
	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020	01/10/2019 au 31/12/2019	01/01/2019 au 31/12/2019
Dividendes	-	23 985	-	11 586
Revenus des obligations & valeurs assimilées	63 139	209 224	54 790	191 107
Total	63 139	233 209	54 790	202 693

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2020 au 31 Décembre 2020 la somme de 66 312 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2020 au 31/12/2020	01/01/2020 au 31/12/2020	01/10/2019 au 31/12/2019	01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus de certificats de dépôt (Potentiel)	- 500	1 505	-	-
Revenus de certificats de dépôt (Echus) (***)	34 804	112 486	15 208	31 523
Intérêts sur comptes à terme (Potentiel)	- 3 738	2 993	-	-
Intérêts sur comptes à terme (Echus) (**)	35 746	47 695	6 344	6 344
Agios créditeurs (*)	-	2 505	2 641	12 016
Total	66 312	167 184	24 193	49 883

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH Bank.

(**) Les chiffres du 01/01/2020 au 30/09/2020 et les chiffres comparatifs de 2019 ont été défalqués entre Intérêts sur comptes à terme (Echus) et Agios créditeurs.

(***) Les chiffres du 01/01/2020 au 30/09/2020 et les chiffres comparatifs de 2019 ont été présentés comme des « Revenus des placements à terme (Echus) ».

4-3- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2020 au 31 Décembre 2020 à 19 695 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
	au 31/12/2020	au 31/12/2020	au 31/12/2019	au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire (a)	13 130	30 691	5 251	19 873
Rémunération du dépositaire (b)	3 939	9 744	1 751	6 421
Rémunération du distributeur (c)	2 626	6 496	1 167	4 250
Total	19 695	46 931	8 169	30 544

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an.

(b) Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an.

(c) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an.

4-4 Note sur les autres produits :

Les autres produits totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2020 au 31 Décembre 2020 la somme de 23 279 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
	au 31/12/2020	au 31/12/2020	au 31/12/2019	au 31/12/2019
Revenus des Bons de caisse (Potentiel)	23 279	23 279	-	-
Total	23 279	23 279	-	-

4-5 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2020 au 31 Décembre 2020 à 6 893 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2020	01/01/2020	01/10/2019	01/01/2019
	au 31/12/2020	Au 31/12/2020	au 31/12/2019	au 31/12/2019
Redevances CMF	2 626	6 496	1 167	4 416
Honoraires commissaires aux comptes	2 484	9 882	2 484	9 855
Jetons de présence	1 209	4 809	1 209	4 796

Rémunération du Directeur Général (*)	505	2 118	518	2 112
TCL	-	1 058	259	343
Autres charges	69	120	-	1
Contribution sociale de solidarité	-	200	-	-
Total	6 893	24 683	5 637	21 523

(*) Rémunération à déduire des frais de gestion du gestionnaire.

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $19\,695 / 10\,506\,606 = 0,19\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $6\,893 / 10\,506\,606 = 0,07\%$

6- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.
- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.